

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE DE LIGRON



Tél. & Fax. : 02.43.45.72.07.  
Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu sommaire de la Séance du vingt et un février 2019 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique, sur la convocation de Monsieur Philippe BIAUD, Maire.

Etaient présents : Mrs., Mme, BIAUD, PREVOST, PORTIER, MANCEAU, PLET, PIGEON, NAUDÉ

Etaient excusés : Mrs CADOR, DESMARES

Etait absent : Néant

Mme PLET a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour : Approbation du Compte de Gestion 2018 : Commune, Assainissement ; Vote du Compte Administratif 2018 : Commune, Assainissement, Affectation du résultat du compte administratif 2018, Commune, Assainissement, Vote des subventions, Vote du taux des taxes locales pour l'année 2019, Vote des tarifs assainissement pour l'année 2019, Vote du Budget Primitif Commune 2019, Vote du Budget Primitif Assainissement 2019, Demande de subvention DETR, Renouvellement du contrat de dératization des locaux, Indemnité de gardiennage de l'église, Convention fourrière animale 2019, Indemnité et frais kilométriques de l'agent recenseur

Questions diverses : Programme voirie 2019, Date réunion publique projet éolien

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BIAUD, Maire.

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 10 janvier 2019 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

**COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE/ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune et de l'assainissement à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe PREVOST, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Philippe BIAUD, le Maire

Après que M. le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		137 585,31	27 943,29		27 943,29	137 585,31
Opérations de l'exercice	286 580,41	334 274,82	314 223,94	287 196,43	600 804,35	621 471,25
<b>TOTAUX</b>	286 580,41	471 860,13	342 167,23	287 196,43	628 747,64	759 056,56
Résultats de clôture		185 279,72	54 970,80			130 308,92
Restes à réaliser			0	49 985,00		49 985,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		185 279,72	54 970,80	49 985,00	54 970,80	235 264,72
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			4 985,80			180 293,92

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 ci-dessus.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif 2018 de la commune a été voté le 21 Février 2019.  
Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constate que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de..... 185 279,72 €
- un déficit d'investissement de ..... 54 970,80 €
- un crédit de reste à réaliser de..... 49 985,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 4 985,80 € au compte 1068 en réserves pour financer l'investissement
- 180 293,92 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe PREVOST, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Philippe BIAUD, le Maire

Après que M. le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		49 931,13		29 522,51		79 453,64
Opérations de l'exercice	26 402,56	23 299,54	5 467,79	11 685,24	31 870,35	34 984,78
<b>TOTAUX</b>	26 402,56	73 230,67	5 467,79	41 207,75	31 870,35	114 138,42
Résultats de clôture		46 828,11		35 739,96		82 568,07
Restes à réaliser		0	0			
<b>TOTAUX CUMULES</b>		46 828,11		35 739,96		82 568,07
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		49 828,11		35 739,96		82 568,07

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 ci-dessus.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif 2018 du service assainissement a été voté le 21 février 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif d'assainissement de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :


- Un excédent de fonctionnement de 46 828,11 €
- Un excédent d'investissement de 35 739,96 €

Décide de reporter chacun des excédents dans leurs sections respectives.

## VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le taux des taxes locales pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de bâtir le budget 2019 sur la base des nouveaux taux, à savoir :

 Taxe d'habitation	16.77 %
 Taxe foncier bâti	18.92 %
 Taxe foncier non bâti	37.69 %

## TARIF ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du réseau assainissement en vigueur, à savoir :

- ❖ Prix au m3 : 1,05 €
- ❖ Taux fixe annuel : 38,50 €
- ❖ Taxe de raccordement : 620 €
- ❖ Prix forfaitaire si présence d'un puit 30 m3/personne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs ci-dessus pour la période de consommation du 01/01/2019 au 31/12/2019

## VOTE DES SUBVENTIONS 2019

M. Le Maire donne lecture de la liste des subventions versées en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2019 :

Comice (0,60€/hab)	309,00 €
Asso. Défense Contre les Ennemis de la Culture	0 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	150.00 €
Croix Rouge Française	70.00 €
A.P.A.J.H.	50.00 €
Téléthon	90.00 €
Familles Rurales	150.00 €
Fourrière animale	284.00 €
Secours Populaire	70.00 €
Resto du Cœur	100.00 €
Bibliothèque Scolaire	200.00 €
Club des Aînés Ruraux	150.00 €
Potiers et Patrimoine de Ligron	150.00 €
Tous en Forme	150.00 €
Le Passe-Temps	150.00 €
1,2,3 Soleil	150.00 €
Art des Petites Mains	150.00 €
CCAS	0 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Monsieur Le Maire propose de voter le budget primitif commune 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

### BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	132 130,00	013	Atténuations de charges	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 000,00	70	Produits des services	39 452,00
014	Atténuations de produits	37 589,00	73	Impôts et taxes	143 810,00
65	Autres charges de gestion courante	50 955,02	74	Dotations, subventions	137 472,00
66	Charges financières	2 200,00	75	Autres produits gestion courante	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	77	Produits exceptionnels	0
022	Dépenses imprévues	10 000,00	002	Résultat reporté	180 293,92
023	Virement à la section d'investissement	111 386,98			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 866,92			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>515 127,92</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>515 127,92</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Remboursement d'emprunts	14 307,50	13	Subventions d'investissement	49 864,60
			16	Emprunts	60 000,00
			10	Dotations fonds divers	13 289,00
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	4 985,80
21	Immobilisations corporelles	23 600,00	021	Virement de la section de fonctionnement	111 386,98
23	Immobilisations en cours	197 000,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	2 866,92
	RAR N-1	0		RAR N-1	49 985,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	54 970,80			
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>292 378,30</b>	<b>Total de recettes d'investissement</b>		<b>292 378,30</b>

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⊕ Approuve et vote par section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre le budget primitif 2019,
- ⊕ Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

## VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Le Maire propose de voter le budget primitif assainissement 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

### BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
011	Charges à caractère général	40 450,66	70	Produits des services	15 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 460,00			
014	Atténuations de produits	2 500,00			
022	Dépenses imprévues	5 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	0	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 467,79
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	11 685,24	002	Résultat reporté	46 828,11
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00			
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>68 095,90</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>68 095,86</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Remboursement d'emprunts	0	001	Solde d'exécution positif reporté	35 739,96
20	Immobilisations incorporelles	0	021	Virement de la section d'exploitation	0
23	Immobilisations en cours	41 957,41			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 467,79	040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 685,24
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>47 425,20</b>	<b>Total de recettes de fonctionnement</b>		<b>47 425,20</b>

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⊕ Approuve et vote par section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre le budget primitif assainissement 2019,
- ⊕ Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

## DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL/ CONTRAT DE RURALITÉ/N°1

M. le Maire informe Le Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et / ou Contrat de Ruralité pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est :

### PROJET N°1 : L'enfouissement des réseaux rue François Tricard

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de fonctionnement suivantes :

Origine des financements	Montant
Mairie de LIGRON	35 687,00 € HT
Fonds Européens (à préciser)	
Conseil régional (pacte ruralité)	
Conseil Général/CDL	
Autre collectivité (EPCI CdC Pays Fléchois) Fond de concours	12 000,00 € HT
DETR et /ou DSIL/ Contrat Ruralité	41 531,00 € HT
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>89 218,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL et/ou Contrat de ruralité pour l'année 2019
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

## DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL/CONTRAT RURALITÉ/N°2.

M. le Maire informe Le Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et / ou Contrat de Ruralité pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est :

### PROJET N°2 : Réhabilitation du bâtiment Mairie/ Ecole et des murs d'enceinte

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de fonctionnement suivantes :

Origine des financements	Montant
Mairie de LIGRON	24 316,00 € HT
Fonds Européens (à préciser)	
Conseil régional (pacte ruralité)	
Conseil Général/CDL	
Autre collectivité (EPCI CdC Pays Fléchois) Fond de concours	11 242,00 € HT
DETR et /ou DSIL/ Contrat Ruralité	23 705,00 € HT
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>59 263,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL et/ou Contrat de ruralité pour l'année 2019
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

## CONTRAT DE DÉRATISATION.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de dératisation avec la société EMPG. Le montant de ces travaux pour l'année 2019 s'élève à la somme forfaitaire de 289,18 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ Accepte de reconduire ce contrat
- ✚ Charge et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à celui-ci

## INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ Décide d'attribuer une indemnité de gardiennage pour l'année 2019 à monsieur le curé desservant la commune de LIGRON.

## **CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention fourrière animale de la ville du Mans se termine et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé (0,55€ TTC/hab) pour l'année 2019.

La tarification des actes vétérinaires est réactualisée en raison du coût réel des actes.

Le montant maximum des soins vétérinaires visant à la survie des animaux non identifiés sera de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide de reconduire la convention pour l'année 2019
- ❖ Charge et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier.

## **RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDONNATEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'INSEE alloue à la commune une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement de la population 2019.

Le résultat de ce recensement est le suivant :

- 218 logements recensés

Le principe de rémunération est fixé à 4,10 € par logement recensé et 150 € de frais kilométriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE d'indemniser l'agent recenseur et le coordonnateur
- ✓ CHARGE et AUTORISE Monsieur le maire à signer les actes à intervenir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOIRIE 2019 :**

Choix du Conseil Municipal sur proposition de la commission voirie :

- N°1 CR n°19
- N°2 ouvrage d'art CR n°27
- N°3 VC n°5 entre le CR n°13 et le lotissement Jehan Leroy

### **RÉUNION PUBLIQUE :**

Judi 21 mars 2019 à 20h30 à la salle polyvalente sur le Projet Eolien

Séance levée à 1h17

Le Maire,  
P. BIAUD

